

DOSSIER DE PRESSE

**Crises agricoles : la MSA aux côtés des
agriculteurs**



DOSSIER DE PRESSE

Crises agricoles : la MSA aux côtés des agriculteurs

II

Chacun s'accorde pour reconnaître aujourd'hui qu'un des facteurs de résistance de l'économie française face à la crise internationale réside dans un système de protection sociale jouant un rôle d'amortisseur maintenant des garanties sociales quand les difficultés économiques perdurent. Ce constat vaut notamment pour l'agriculture.

Toutefois l'adversité de la conjoncture générale se double, pour ce secteur, de problèmes spécifiques qui affectent un peu plus les situations individuelles. Certaines orientations de production sont aujourd'hui directement confrontées aux conséquences des baisses des prix des matières premières. D'autres ont à faire face à des problèmes de nature plus structurelle liés aux coûts de production ou à des modes d'organisation insuffisamment adaptés aux contextes des marchés.

Dans tous les cas, les producteurs comme les salariés se tournent naturellement vers les organismes de nature professionnelle dont ils ont été à l'origine de la création, afin qu'ils les aident à traverser des temps difficiles.
[...]

La MSA contribue de façon volontariste aux côtés des pouvoirs publics aux allègements de cotisations sociales qui permettent aux trésoreries des exploitations de «respirer».

Mais la raison d'être de la MSA réside surtout dans l'accompagnement qu'elle est capable d'apporter à ceux qui sont fragilisés dans leur activité professionnelle.

L'approche unifiée de la protection sociale pratiquée en MSA ne se satisfait pas d'une action purement administrative. Notre régime est constitué de femmes et d'hommes engagés sur leurs territoires qui s'investissent personnellement dans

II

l'amélioration du service aux assurés sociaux.

François Gin Directeur général de la CCMSA
Editorial du BIMSA n°97, octobre 2009

**Le dispositif de la MSA en matière d'accompagnement des exploitants
et agriculteurs en situation de crises**

- Répondre à l'urgence : Les aides au paiement des cotisations
- Soutenir et accompagner : L'accès aux droits sociaux
- Conseiller : Accompagner le changement

LE DISPOSITIF DE LA MSA EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATIONS ET D'ENTREPRISES AGRICOLES ET LEURS SALARIES EN SITUATION DE CRISES

Le dispositif mis en œuvre par la MSA s'adresse à tous les agriculteurs quelle que soit l'origine de la crise subie (aléas climatiques, crises financières et économiques, épizooties, zoonoses, problèmes personnels de santé, familiaux, etc.)

Et parce qu'une approche globale de la situation a plus de chance d'être efficace, la MSA travaille en concertation avec les acteurs publics, économiques, sanitaires et sociaux impliqués (administrations territoriales, collectivités locales, agences régionales de santé, organismes professionnels agricoles).

Ainsi, elle siège dans les CDOA (Commission départementale d'orientation de l'agriculture placée sous l'autorité du préfet) et participe à de multiples commissions locales.

Les quatre temps de ce dispositif :

Répondre à l'urgence	La MSA met en œuvre un certain nombre de dispositifs permettant d'aider financièrement les exploitations agricoles et entreprises employeurs de main d'œuvre à faire face à leurs obligations en matière de versements de cotisations.	Les aides au paiement des cotisations
Soutenir et accompagner	Sur le moyen terme, la MSA s'assure que l'agriculteur (chef d'exploitation ou d'entreprise et salarié) et sa famille bénéficient des prestations auxquelles ils peuvent prétendre et qui leur permettront d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins les plus essentiels (santé, logement, revenu, allocation)	L'accès aux droits sociaux
	Les situations de crises peuvent entraîner des conséquences psychologiques fortes. La MSA développe des outils dont le but est de diagnostiquer et prévenir les situations de stress, de dépression voire de suicide.	Favoriser le bien être au travail et prévenir l'isolement et la détresse psychologique
Conseiller	La MSA prépare les agriculteurs à la sortie de crise d'une part en leur donnant les moyens de faire le point sur les acquis de l'expérience et leurs compétences, d'autre part dans l'aide à la décision : reconversion, transformation de l'exploitation, choix d'un nouveau statut, retraite progressive.	Accompagner le changement

Répondre à l'urgence : Les aides au paiement des cotisations

Lors de la survenue d'une crise, la première urgence est d'apporter des solutions rapides pour permettre à l'entreprise agricole de faire face aux problèmes de trésorerie qui surgissent.

La MSA propose et se met en situation de permettre aux exploitations et aux entreprises employeurs de main d'œuvre de faire face, sur le court terme, à leurs obligations de versement de cotisations.

Ces aides sont financées par la MSA (fonds mutualisés au niveau institutionnel ou fonds propres à une caisse de MSA) et/ou par l'Etat.

Les échéanciers de paiement

Les caisses de MSA mutualisent des fonds permettant d'accorder des échéanciers de paiement aux exploitants et entreprises mis en difficulté par une crise reconnue comme telle.

Il s'agit du Fonds de Solidarité des Crises Agricoles (FSCA) créé en 2001.

En 2009, le FSCA s'élevait à 105,7 millions d'euros répartis entre les différentes filières en crises :

54 603 échéanciers ont été accordés pour les cotisations personnelles des exploitants et pour les cotisations patronales versées au titre de leurs salariés.

	Enveloppes en millions d'euros	Nombre d'échéanciers
Bovine / Fièvre catarrhale ovine	10,0	9 381
Viticulture	33,2	23 913
Ovine	4,3	1 187
Porcine	10	2 889
Fruits, légumes et arboriculture	26,9	8 698
Divers	3,0	2 006
Echéanciers réglementés	3,0	488
Lait	20,5	6 041
Entreprises et travaux agricoles	5,0	<i>En cours</i>

Pour mémoire, ont notamment été éligibles au FSCA depuis 2002 les crises suivantes :

« Crise bovine » (ESB), « crise viticole », « entreprises de travaux forestiers », « aviculture », « inondations du Sud Est », « filière porcine », « fruits et légumes », « sécheresse », « fleurs coupées », « arboriculture », « ostréiculture », « fièvre catarrhale », « crise ovine », « éleveurs de veaux », « crise laitière »...

La prise en charge des cotisations

FONDS D'ASS (EX AGRIDIFF)

La MSA finance, sur ses fonds d'action sanitaire et sociale, des prises en charge de cotisations.

Cotisations personnelles des chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles en difficultés ainsi que cotisations sociales patronales dues au titre de leurs salariés.

⇒ La MSA y consacre chaque année une enveloppe de 15 millions d'euros, portée à 30 millions à compter de 2009.

PLAN D'URGENCE POUR L'AGRICULTURE

En novembre 2008, le ministre de l'agriculture, Michel Barnier a présenté un plan d'urgence.

Parmi les mesures énoncées, une enveloppe a été attribuée permettant de prendre en charge les cotisations sociales des agriculteurs et employeurs de main d'œuvre les plus en difficultés.

⇒ 39 millions d'euros en 2009 dont 15 financés par la CCMSA sur ses fonds d'ASS.

PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'AGRICULTURE

Parmi les mesures annoncées par le président de la république, Nicolas Sarkozy, à Poligny, en octobre 2009, plusieurs concernent la MSA :

La prise en charge de cotisations patronales pour les filières des fruits et légumes, de la viticulture et du porc.

⇒ 50 millions d'euros

Le DACS-AGRI

Ce dispositif d'accompagnement spécifique s'adresse aux agriculteurs dont la situation a été significativement fragilisée par les crises successives et disposant de faibles revenus.

Il prévoit, entre autres mesures, la prise en charge de cotisations sociales.

⇒ Une enveloppe nationale de 80 millions d'euros est allouée, toutefois, la quote-part qui sera affectée aux prises en charges de cotisations n'est pas encore connue.

Les mesures en faveur de l'emploi des travailleurs occasionnels :

Un nouveau dispositif d'exonérations qui porte sur la part patronale des cotisations légales et conventionnelles est mis en place dès 2010 pour les employeurs de travailleurs saisonniers et demandeurs d'emploi.

⇒ 170 millions d'euros d'allègements supplémentaires

TEMPETE XINTHIA

Une enveloppe de 2,5 millions d'euros a été allouée par la CCMSA sur ses fonds d'ASS en 2010.

Les prises en charge de cotisations :

	Montant global de chaque enveloppe en millions d'euros	NB de bénéficiaires des dispositifs
Fonds d'action sociale MSA 2008	15	21 100
Plan d'urgence pour l'agriculture	39	85 700
Tempête Klaus	5,4	4 700
Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture	50	20 000
DACS-Agri	80	<i>En cours</i>
Plan tempête Xynthia	2,5	<i>En cours</i>

Les mesures d'ordre financier

LES CAISSES DE MSA

Elles peuvent proposer des mesures financières complémentaires ou facilitatrices, sur leurs fonds propres et sur décision des conseils d'administration :

- **L'octroi d'échéanciers de paiement** financés sur les réserves des caisses de MSA.

- **La remise de majorations de retard**

La CRA (Commission de Recours Amiable, composée d'administrateurs de la MSA) a compétence pour décider de la remise de majorations de retard. Elle analyse les situations individuelles et prend également en compte les critères généraux, structurels et conjoncturels de l'exploitation.

- **La modulation des appels fractionnés ou prélèvements mensuels** qui permet de prendre en compte les situations de variations fortes du revenu. Dans ce cas, les fractions ou échéances mensuelles de cotisations d'une année donnée seront calculées en tenant compte du montant estimé des revenus professionnels de l'année précédente.

La commission départementale d'orientation de l'agriculture

La MSA est présente au sein de la CDOA (commission départementale d'orientation de l'agriculture). Elle signale et propose des réunions autour de situations individuelles.

D'autres organismes et institutions, Chambre d'Agriculture, Crédit agricole, administrations territoriales, Conseil général, présents peuvent également, proposer des aides économiques susceptibles de financer, entre autres, les intérêts de prêts.

Une fois la survie immédiate de l'exploitation ou de l'entreprise assurée, par les dispositifs d'aides financières, vient le temps du soutien et de l'accompagnement tout au long de la période de crise. La MSA propose des mesures d'accompagnement social aux agriculteurs et à leur entourage pour pallier les conséquences économiques, psychologiques et professionnelles de la crise.

Soutenir et accompagner : L'accès aux droits sociaux

Les conséquences de la chute des revenus pour la cellule familiale sont évidentes : baisse du niveau de vie, risque santé accru, accès aux loisirs réduits, créances sur les crédits personnels.

La MSA au travers de l'accompagnement social peut activer un ensemble de réponses adaptées aux besoins de l'individu en santé, logement, revenu, allocations familiales.

Grâce à l'atout du guichet unique, la MSA met alors en œuvre des actions coordonnées pour permettre à l'agriculteur et sa famille d'accéder aux droits sociaux, d'accepter une démarche de soins ou encore d'améliorer ses conditions de logement.

Revenu de solidarité active

Parmi les prestations existantes, le Revenu de solidarité active (rSa) garantit aux bénéficiaires un revenu minimum.

Il peut être dit "de socle" et constitue alors un revenu minimum.

Il peut être également "de complément" et soutient alors une activité professionnelle ou le retour à l'emploi en complétant les revenus du travail.

La MSA s'est fortement impliquée dans sa mise en œuvre,

- d'abord, pour que ce dispositif soit adapté aux situations économiques des exploitants agricoles (contrairement au RMI, le rSa est ouvert aux chefs d'exploitation qu'ils soient imposés au réel ou au forfait),
- ensuite, parce qu'elle a engagé des démarches de partenariat avec les conseils généraux pour favoriser le traitement homogène des situations des chefs d'exploitation sur l'ensemble du territoire.
- enfin parce qu'à partir des nombreuses actions qu'elle mène en **matière d'insertion et d'accompagnement**, la MSA a mis en forme une offre qui se décline selon 3 axes :
 - accompagnement social, individuel ou collectif, au titre d'un service public délégué par le Conseil général, dont l'objectif est de favoriser la reprise d'activité ou de réunir les conditions préalables à la construction de parcours d'insertion professionnelle,
 - accompagnement socioprofessionnel visant à favoriser le retour progressif vers l'emploi.
 - offre en terme de santé visant à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes en difficulté d'insertion.

Entre le 1^{er} Juin et le 31 décembre 2009,

- 40 271 dossiers rSa ont été ouverts,
- 24 030 concernent des salariés agricoles,
- 16241 concernent des exploitants agricoles.

"Rendez-vous Prestations MSA"

Ce service permet de s'assurer que la personne salariée ou non salariée, bénéficie de la plénitude de ses droits aux prestations :

Il s'agit de proposer à l'adhérent une rencontre avec le conseiller MSA pour faire le point sur sa situation et s'assurer ainsi qu'il fait valoir l'intégralité de ses droits.

Pour la MSA, il s'agit de tout mettre en oeuvre pour assurer le versement de la bonne prestation, au bon moment, à la bonne personne.

Le dispositif " Rendez-vous Prestations MSA " s'appuie sur le guichet unique de la MSA et concerne donc les prestations Santé, Famille, Retraite, prestations légales et complémentaires du ressort de la MSA,

- *Revenu de solidarité active (rSa),*
- *CMU-C,*
- *Aide pour une complémentaire santé (ACS),*
- *Aides au logement,*
- *Prestations et aides à la prise en charge de frais pour soutien psychologique,*
- *Médiation et résolution de conflits,*
- *Frais engendrés par la participation à des actions collectives ou de formation.*

Soutenir et accompagner : Favoriser le mieux être au travail, prévenir l'isolement et la détresse psychologique

Les situations de crises peuvent entraîner des conséquences psychologiques graves. Le sentiment de culpabilité est d'autant plus fort que l'agriculteur est porteur d'un patrimoine qu'il n'a pas pu faire fructifier. Dans un domaine économique où l'exploitation se transmet le plus souvent de génération en génération, au sein d'une même famille, l'échec devient alors tout autant professionnel que personnel.

La MSA propose des initiatives de terrain qui répondent aux besoins spécifiques d'une région, filière, crise. L'ensemble des compétences de la MSA (délégués cantonaux, travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention) se retrouve autour d'un même projet.

Il existe plusieurs types d'interventions ou d'actions vers les agriculteurs qui peuvent se combiner :

Agir en amont sur les causes

OUTIL D'ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL EN ÎLE DE FRANCE

La MSA de l'Ile de France propose une démarche fondée sur une évaluation du Bien-être au travail par le biais de questionnaires anonymes adressés aux salariés. Le rapport réalisé à partir des résultats permet la construction d'un plan d'action par le médecin du travail, le conseiller en prévention et le dirigeant.

Sensibiliser et informer

FORMATION SUR LE STRESS EN AGRICULTURE EN TARN-AVEYRON-LOT

La MSA Tarn-Aveyron-Lot a mené, depuis 2006, 21 formations-actions sur le stress en agriculture auprès de plus de 315 exploitants et salariés. Ces formations sont réalisées en partenariat avec la FDSEA et la Chambre d'agriculture. Elles ont permis d'établir les principaux facteurs de stress, contenus dans un bilan publié en juin 2009.

GROUPES DE PAROLES POUR LUTTER CONTRE LE SUICIDE EN FRANCHE COMTE

Depuis 2007, avec l'appui de l'entreprise Puzzle concept et du CHU de Besançon, la MSA de Franche-Comté a mis en place des groupes de paroles et des réunions du soir sur le stress et le suicide en agriculture.

CONFERENCES-DEBATS ET REUNIONS DE SENSIBILISATION EN MAINE ET LOIRE

Conseiller en prévention et médecin du travail interviennent auprès de publics différents à la demande de la MSA du Maine et Loire et des entreprises pour proposer une information et échanger sur les risques psychosociaux.

COLLOQUE RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL ET SANTE

La MSA des Portes de Bretagne a organisé à Ploërmel un colloque sur les risques psychosociaux axé sur l'objectif « *inciter les entreprises à l'action pour prévenir ce type de risque* ».

215 représentants (*directeurs, responsables RH, membres des CHSCT...*) d'entreprises de plus de 20 salariés ont participé à cet échange.

JOURNEE SST : MIEUX-ETRE AU TRAVAIL EN LOIRE-ATLANTIQUE ET VENDEE

La MSA de Loire Atlantique Vendée a organisé une journée sur le thème Mieux-être au travail. Au programme, les enjeux économiques de la prévention du risque psychosocial, la présentation de démarches mises en oeuvre dans 2 filières différentes et des pistes pour la prévention du risque psychosocial en entreprise.

130 personnes ont participé à la journée : délégués du personnel, chefs d'entreprise (dont CUMA et services de remplacement), partenaires.

Accompagner et prendre en charge les personnes en difficulté

"STRESS ASSISTANCE", DISPOSITIF TELEPHONIQUE INSTAURE DANS L' AISNE

Ce dispositif instauré dans l'Aisne depuis 2004, et proposé par la MSA de Picardie depuis 2008, Stress Assistance est destiné à tous les assurés pour les aider à maîtriser les situations d'angoisse.

Il s'agit d'une écoute et d'un soutien psychologique en ligne dispensés par des psychologues spécialisés. L'accès à cette cellule d'écoute se fait 24 h sur 24, 7 j sur 7, 365 j par an. Il est gratuit et confidentiel.

En 2008, Stress Assistance a traité 200 appels et 116 consultations de ville ont été prises en charge.

CELLULE DE PREVENTION DU SUICIDE, EN ARDECHE LOIRE

La MSA Drôme Ardèche Loire a développé une action pour prévenir le suicide, en mettant en place un partage d'informations entre différents services de la MSA (santé au travail, action sociale) et des partenaires professionnels de santé, qui permet de mieux identifier les adhérents en difficulté.

L'action de cette cellule est amenée à s'étendre à d'autres départements courant 2010.

LE SILLON DAUPHINOIS EN ISERE

Le sillon dauphinois est une démarche en réseau de détection et d'accompagnement des publics agricoles dits fragiles ; il s'adresse à tous les exploitants agricoles résidant en Isère (38), ainsi qu'à leur famille.

La détection passe par l'implication forte des partenaires et du réseau agricole en contact direct avec la population cible. Une ligne téléphonique permet de proposer des rencontres avec un assistant social de la MSA ou un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture. Un suivi est organisé qui peut être individuel ou collectif.

Jusqu'à ce jour 240 personnes ont bénéficié d'un suivi individuel et 21 personnes d'un accompagnement collectif.

REGAIN DES SAVOIE DANS LES ALPES DU NORD

Regain des Savoie a vocation à détecter le plus tôt possible les situations à risque grâce à la vigilance des personnels en contacts avec les agriculteurs et grâce à une permanence téléphonique.

Travailleurs sociaux MSA et conseillers agricoles territoriaux des Chambres d'Agriculture amorcent avec eux et leur famille la co-construction d'un projet où tous les aspects de leurs difficultés sont analysés : évaluation sociale, économique, conseil budgétaire, santé, juridique, accompagnement économique, soutien psychologique.

Conseiller : Accompagner le changement

Enfin, la MSA est également là pour préparer l'agriculteur à la sortie de crise en lui donnant les moyens de faire le point sur ses compétences et pour le conseiller à l'heure de choix qui peuvent se révéler nécessaires pour la viabilité de l'exploitation : reconversion, transformation de l'exploitation, choix d'un nouveau statut, retraite progressive.

Reprendre confiance en soi pour se mobiliser sur de nouveaux projets

Pour bâtir un nouveau projet personnel, social ou professionnel, il est nécessaire de reprendre confiance en soi et réapprendre à mobiliser ses capacités. "Pac Actifs" et "L'Avenir en soi" sont deux programmes développés par la MSA qui répondent à cet objectif.

PAC ACTIFS

Cette méthode d'accompagnement par la stimulation cognitive est ouvert aux salariés et non salariés vivant des situations de découragement et d'isolement ou encore traversant des crises.

Pac Actifs a pour but de les aider, au moyen d'activités de stimulation cognitive et psychosociale, à développer leurs ressources personnelles et à favoriser le lien social avec leur environnement.

Ce programme développé par de nombreuses caisses MSA a été suivi en 10 ans par plus de 1800 personnes.

L'AVENIR EN SOI

Cette démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience mise sur la responsabilisation des personnes et leur permet de prendre conscience et de formaliser la diversité de leurs acquis (connaissances, capacités, compétences) pour les mettre en œuvre dans de nouveaux projets.

L'approche consiste à s'appuyer sur toutes les expériences vécues par la personne pour construire et développer des apprentissages propres.

Contrairement à beaucoup d'approches en travail social, celle-ci n'est pas fondée sur l'analyse des problèmes, leur origine, mais s'appuie sur les richesses de l'individu.

MEDIATION ET RESOLUTION DE CONFLITS,

Enfin, dans le cadre de sa politique familiale et d'appui à la fonction parentale, la MSA développe la médiation familiale, qui repose sur l'intervention d'un tiers impartial, indépendant et qualifié pour renouer le dialogue, recréer un climat de confiance et trouver un accord au sein de familles agricoles vivant une dégradation dans leurs relations interpersonnelles.

DIAGNOSTICS ECONOMIQUES ET TECHNIQUES :

La MSA avec l'aide des Chambres d'agriculture l'exploitant agricole peut réaliser des diagnostics économiques et techniques qui permettront :

- d'évaluer la situation de l'exploitation sur le plan humain, financier, technique et social,
- de déterminer les orientations envisageables compte tenu des possibilités de l'exploitation et des souhaits et capacités de l'exploitant,
- d'examiner les possibilités d'intégrer les produits à des filières de conditionnement et de commercialisation,
- de mettre en évidence les freins ou verrous au développement de l'exploitation et de proposer les moyens de les éliminer.

DOUBLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le but de l'accompagnement est d'amener l'agriculteur à prendre une décision raisonnée (maintien de l'activité agricole, cessation, reconversion) pour améliorer sa situation ou résoudre les problèmes qu'il rencontre.

En terme de méthode, cet accompagnement requiert d'apprécier à la fois la réalité sociale et économique de la situation et donc de conduire une sorte de bilan-évaluation, pour définir avec l'exploitant et sa famille des objectifs à poursuivre, et mener les actions nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

Ces actions peuvent être :

- ⇒ centrées sur l'exploitation,
- ⇒ centrées sur la situation sociale et familiale. Une approche globale, c'est à dire sociale et économique des situations (ces deux aspects étant très imbriqués), est donc nécessaire, tant dans la phase de bilan diagnostic que par la suite.

Pour certaines actions notamment celles qui sont centrées sur l'exploitation, les compétences détenues par la MSA ne sont généralement plus suffisantes tant les exploitations ont évolué.

Ainsi, bon nombre de MSA ont défini des modalités de coopération et de relations avec leurs partenaires (de la sphère économique agricole et de la sphère sociale).

LA MSA APPORTE SON EXPERTISE LORS DE LA TRANSFORMATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

- conseil sur le statut social ad hoc,
- information sur les conséquences sociales (cotisations, obligations liées à l'emploi de salariés, situation des membres de la famille, retraite progressive, etc.)
- formation à la prévention de nouveaux risques professionnels.